



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, etc., etc., etc.

L'honorable René Edouard Caron.

SALUT :—

ATTENDU que par et en vertu d'un certain acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande fait et passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, et intitulé : "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué, que le Gouverneur de la Province du Canada aura pouvoir et autorité de temps à autre, par un instrument sous le grand sceau de notre dite Province, de nommer un Membre du Conseil Législatif de la dite Province, Orateur du dit Conseil Législatif, et de le déplacer et d'en nommer un autre à sa place ; Maintenant sachez, que nous reposant sur votre loyauté, fidélité, sagesse et discrétion reconnues, nous vous avons constitués et nommés, et par ces présentes, nous vous constituons et nommons Orateur du dit Conseil Législatif de notre dite Province, durant notre plaisir royal et que vous serez Membre du dit Conseil Législatif de notre dite Province, au lieu et place de l'honorable Peter M^cGill, résignataire, avec pouvoir et autorité de faire et remplir tous les devoirs et choses qui de droit et en vertu de la loi, sont du ressort de la dite charge ; C'est pourquoi, nous ordonnons et commandons, vous, le dit René Edouard Caron, de vaquer bien aux, et de remplir effectivement les devoirs de la dite charge, et ces présentes nos lettres patentes royales, vous seront une garantie suffisante à cet effet.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin James,

Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier de l'Ordre trèsancien et très noble du Chardon, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc., à Montréal, ce onzième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et dans la onzième année de Notre Règne.

L. H. LAFONTAINE.

Proc. Général.

Par Ordre,

R. B. SULLIVAN,

Secr.

Enregistré dans le bureau du registrateur des records à Montréal, le 13e jour de mars, 1848, dans le 20e registre des commissions et des lettres patentes, fol. 14.

R. A. TUCKER.

Registrateur.

Alors l'honorable Orateur a pris le fauteuil au pied du trône, et il a été ordonné que la masse soit portée devant lui. Il prend son siège.

L'honorable M. Macaulay s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John F. Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature. L'hon. M. Macaulay prend son siège.

L'honorable M. Ferrie a présenté deux pétitions de l'asile des orphelins protestants de Montréal, demandant une allocation pour la construction d'une bâtisse convenable pour les fins de leur institution ; aussi, demandant une allocation pour le soutien annuel de cette institution ; et aussi, une pétition de la société bienveillante des dames de Montréal, demandant une allocation. Orphelins protestants. Société bienveillante, Montréal.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. A. Dionne a présenté à la Chambre S. Agriculture de Bellechance.